

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

*Travail-Justice-Solidarité*

-----  
CONSEIL NATIONAL POUR LA  
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

DECRET

037  
D/2010/...../PRG/CNDD/SGG

Portant nomination des cadres au Ministère d'Etat à la Présidence Chargé des Services Spéciaux, de la Lutte Anti-Drogue et du Grand Banditisme.

*TRANSITION*  
*PAR LA*  
**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION**  
**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM**

**Vu** le Communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;  
**Vu** l'Ordonnance N°006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
**Vu** le Procès Verbal de la réunion du CNDD, en date du 06 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2<sup>ème</sup> Vice-président du CNDD, comme Président de la République par Intérim ;  
**Vu** le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'Opposition ;  
**Vu** les Accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010, Désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2<sup>ème</sup> Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;  
**Vu** le Décret N°001/PRG/CNDD/SGPRG du 19 janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;  
**Vu** le Décret N°003/PRG/CNDD/SGPRG du 03 février 2010, portant restructuration du Gouvernement ;  
**Vu** le Décret N°005/PRG/CNDD/SGPRG du 15 février 2010, portant nomination du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;  
Sur proposition du Ministre d'Etat à la Présidence Chargé des Services Spéciaux, de la Lutte Anti-Drogue et du Grand Banditisme et Accord du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

**1- Directeur de l'Agence du Renseignement et des Investigations à la Présidence : Monsieur Cheick Sidia DIABATE**, précédemment Directeur Général des Investigations du Ministère de la défense Nationale ;

**2- Directeur Adjoint de l'Agence du Renseignement et des Investigations à la Présidence : Monsieur Mohamed KEITA**, Commissaire Principal de Police en service à la Direction Générale de la Police Nationale ;

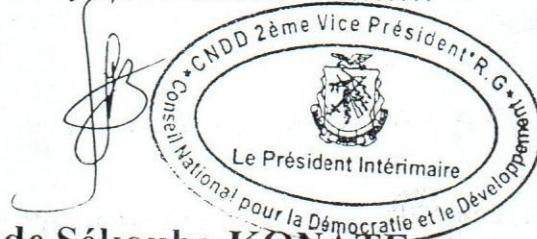
**3- Directeur Général du 2<sup>ème</sup> Bureau du Ministère de la Défense Nationale : Capitaine Jean Dougo GUILAVOGUI**, précédemment Secrétaire Général de la Direction Générale des Investigations du Ministère de la Défense Nationale.

**Article 2** : L'Agence aura pour mission la collecte, le recoupement et l'orientation à l'autorité supérieure, tous les bulletins de renseignement ou d'information issus de la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Douane Nationale, l'Armée et toutes autres structures d'Etat chargées du renseignement et des investigations.

**Article 3** : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

08 AVR. 2010

Conakry, le.....



**Général de Brigade Sékouba KONATE**

Président de la Transition

Président de la République par Intérim

Ministre de la Défense Nationale